



COMMUNIQUÉ du 15 juillet 2020

MOBILISEZ-VOUS POUR LE FANGU & LE TRAVU

Le Fangu et le Travu sont deux des trois rivières corses labellisées « site rivières sauvages ». Leur labellisation s'est faite en fonction du programme d'actions de conservation ambitieux. Pour le parfaire et continuer les actions alors que les agences de l'eau ne financent plus l'intégralité du programme, il faut trouver d'autres sources de financement pour notamment pour montrer la qualité de la biodiversité subaquatique. C'est le travail d'un expert, Yannick Gouguenheim. C'est la raison pour laquelle le Parc naturel régional de Corse lance via le fonds pour la conservation des rivières sauvages un appel à mécénat et à dons auprès du grand public du 15 juillet au 31 décembre 2020.

Après avoir été chargé de communication et de la formation dans les milieux aquatiques durant 12 ans, Yannick Gouguenheim s'est tourné vers la photographie et la vidéo subaquatique <http://image-riviere.com/yannick-gouguenheim/>

Des écosystèmes fragiles et extrêmement précieux

Bien que ce soient des fleuves labellisés et parfois à des niveaux élevés (Le Travu est de niveau 3, c'est la plus haute qualification pour une rivière), ce sont des milieux fragiles et qu'il faut donc protéger. Notamment d'une trop forte anthropisation durant l'été et toute la période estivale.

« Il est vital de montrer la richesse de la biodiversité aux touristes et aux habitants de ces milieux pour leur faire prendre conscience de l'urgence des mesures conservatoires. » Explique Gabie Valesi, technicien Rivière

50 000 € pour soutenir les actions en faveur de la protection de la biodiversité

En soutenant financièrement les actions du Parc naturel régional de Corse, le public pourra ainsi contribuer à :

- permettre la réalisation de vidéos subaquatiques et ainsi favoriser la connaissance des milieux subaquatiques qui recèlent de nombreuses espèces.
- Protéger la valeur patrimoniale des paysages subaquatiques souvent méconnu
- Mettre en place un monitoring de la qualité des cours d'eau par un suivi d'ADN environnemental (diatomées)
- Une étude pour analyser l'impact et la capacité de charge de la rivière

Un nouveau site pour se mobiliser pour sa rivière : en deux clics !

Les entreprises ou les particuliers peuvent cliquer sur le lien suivant : <https://soutenir.rivieres-sauvages.fr/mecenat-territorial/> et en choisissant Le Fangu et le Travu

L'espace est sécurisé.

En faisant un don au fonds de dotation pour la Conservation des Rivières sauvages, les entreprises et les particuliers bénéficient d'une fiscalité avantageuse :

- 60 % de déduction fiscale pour les entreprises

Le label « Site Rivières Sauvages » est le fruit d'un long effort collectif qui réunit des acteurs de tous horizons : gestionnaires des bassins versants, institutions, collectivités territoriales, entreprises, associations de protection et gestionnaires des milieux naturels, riverains etc...

Désormais portées par l'Association du Réseau des Rivières Sauvages et le Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages, 28 rivières sont aujourd'hui labellisées : La Valserine, la Dorche, la Vézeronce, l'Arvière et la Pernaz dans l'Ain, la Beaume et la Drobie en Ardèche, l'Estéron, le Cians, la Roudoule, la Clue d'Amen, le Vallon de Cante dans les Alpes Maritimes, le Chéran, le Nant d'Aillon, le Nant Bénin en Savoie et Haute Savoie, Le Guiers Mort et le Rif Garcin dans l'Isère le Galeizon dans le Gard, le Taravo en Corse du Sud, le Travu et le Fangu en Haute Corse, l'Artoise dans l'Aisne, La Grande Leyre dans les Landes, le Léguer et le Guic en Bretagne, le Pic et la Gioune dans la Creuse et la Haute Dronne en Dordogne.

CONTACTS

Le Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages : <https://soutenir.rivieres-sauvages.fr/>

DenisCAUDRON:Développement du Réseau et des partenariats:0685314006-denis.caudron@rivieres-sauvages.fr

Marie Pierre MEDOUGA : Communication, Mécénat et Relations médias 06 22 78 71 38 – Communication@rivieres-sauvages.fr